Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260211-DCM2026003-DE

moëlan sur-mer — MOLAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2026/003

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 11 février 2026

L'An deux mille vingt six
Le mercredi onze février à 18H

Date de convocation : 28 janvier 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence de Madame Marie-Louise GRISEL, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Marie-Louise GRISEL	X		Dominique MALCOSTE	X	
Gwénaël HERROUET	X		Dominique IGNERSKI		X
Christelle FÉNÉON	X		Maryse RIOUAL	X	
Franck CHANVRIL	X		Alain RICHET		X
Christine CIPOLLINA	X		Benjamin BRUNET	X	
Yannick MOËLO	X		Louise BOURLON-TRÉGUIER		X
Sylvie FAUGLAS	X		Patrick DEFOSSEZ	X	
Laurent BELLEC	X		Josée GUIGOUREZ	X	
Isabelle MOIGN	X		Christophe RIVALLAIN	X	
Jean RAISON	X		Brigitte OFFRET		X
Annick LE CORRE	X		Philippe GUYVARC'H	X	
Béatrice ANDRIEU	X		Jean-Claude TYTECA	X	
Tom IRLANDE		X	Gaëlle TRÉGUIER	X	
Jacky ABÉLARD	X		Jean-Arnault DERENS	X	
Véronique BACQUE		X			

Élus absents	Donne pouvoir à
Tom IRLANDE	Dominique MALCOSTE
Véronique BACQUE	Yannick MOËLO
Dominique IGNERSKI	Isabelle MOIGN
Alain RICHET	Jean RAISON
Louise BOURLON-TRÉGUIER	Gaëlle TREGUIER

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Béatrice ANDRIEU	79,3 %	29	23	6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260211-DCM2026003-DE

DCM 2026/003 : RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'EMPLOIS SAISONNIERS ET NON PERMANENTS – ANNÉE 2026

RAPPORTEUR : Madame la Maire

En application du Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23, 2°, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier.

Pour la commune de MOËLAN-SUR-MER, au regard des besoins sur la période des vacances scolaires, estivale et touristique, il est nécessaire :

- De renforcer les effectifs durant les vacances scolaires à l'espace jeunes ;
- De renforcer les effectifs du 13 avril au 11 septembre 2026 aux services techniques pour l'entretien des sentiers ;
- Durant la période estivale (1er juin – 05 septembre 2026), de renforcer les effectifs pour l'entretien des plages, les ports, les sentiers, la propreté urbaine, les manifestations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à recruter des agents contractuels pour 2026 :

Au maximum 9 équivalents temps plein de catégorie C les périodes suivantes :

	Adjoint technique	**Adjoint animation**
Période des vacances scolaires (de 1 à 4 suivant les vacances)		**4**
Période du 13 avril au 11 septembre 2026	**1**	
Période du 1er juin au 05 septembre 2026	**4**	
TOTAL	**5**	**4**

Pour exercer les fonctions indiquées précédemment.

Les niveaux de recrutements et de rémunérations seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

VU l'article L 332-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la commission Ressources en date du 26 janvier 2026,
VU l'exposé de Madame la Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260211-DCM2026003-DE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide,

– D'AUTORISER Mame la Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels tel que présenté ci-avant pour 2026, afin de faire face au besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Pour extrait certifié conforme.

Marie-Louise GRISEL
Maire de MOËLAN-SUR-MER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.